

**RÉSOLUTION ADOPTÉE LORS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2022
À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM**

Révision des tarifs et taux relatifs aux frais de déplacement des employés du CSSRS

CA 2022-100

Attendu que les tarifs et taux de déplacement des employés du CSSRS ont été adoptés il y a plusieurs années;

Attendu qu'il n'y a pas eu d'indexation de ces montants en prenant en compte l'augmentation du coût de la vie et de l'inflation;

Attendu que les organismes comparables de la région et les organismes gouvernementaux de référence offrent des tarifs et des taux plus avantageux à leurs employés;

Attendu que les augmentations proposées sont raisonnables et nous rapprocherons des moyennes régionales et nationales.

Sur la proposition de Mme Claudie Potvin, il est unanimement résolu :

- d'adopter les nouveaux tarifs et taux suggérés pour les frais de déplacement des employés du CSSRS;
- que ces tarifs et taux soient effectifs au 1er janvier 2023;
- que ces tarifs et taux soient revus annuellement et indexés, au besoin, pour le 1er juillet de chaque année;
- que le Service des ressources financières et du transport scolaire demeure responsable de l'application de la politique;
- que le Service du secrétariat général s'occupe de préparer annuellement (en avril), la révision et, le cas échéant, la proposition d'indexation à valider en Régie et à adopter par la suite en CA en juin, afin d'alléger le Service des ressources financières et du transport scolaire.

Depuis	Depuis août 2010	Depuis janvier 2023
Déplacement du km	0,43 \$	0,54 \$
Montant forfaitaire plancher pour un déplacement (par segment)	2,50 \$	3,00 \$
Co-voiturage du km (pour plus de 2 personnes, lors de déplacements à l'extérieur de la Ville)	0,10 \$	0,10 \$
Logement en dehors d'un établissement hôtelier (par jour)	24 \$	30 \$
Déjeuner (jusqu'à concurrence)	10 \$	15 \$
Dîner (jusqu'à concurrence)	16 \$	20 \$
Souper (jusqu'à concurrence)	24 \$	30 \$

Ce 15^e jour du mois de décembre 2022



Donald Landry,
Secrétaire général